

Intervention à la Conférence à Niort le 8 octobre 2016

Devant 120 personnes, en présence de Djanina Messali

1 Laïcité et Algérie coloniale

L'Algérie colonisée était présentée comme une partie de la France. Pourtant, les lois de la République n'y étaient pas appliquées.

Le suffrage universel n'existait pas, pas plus que les droits sociaux. Le « Code de l'Indigénat » prévoyait une législation particulière qui allait jusqu'aux sanctions collectives. Quant à la laïcité, l'historien Ch.-R. Ageron écrit: « La France créa et maintint un clergé musulman officiel rétribué par l'État et chargé de célébrer le culte dans les mosquées. C'est pourquoi la loi de séparation des Églises et de l'État ne fut jamais appliquée en Algérie ».

Notons cette situation : 10 millions de musulmans en Algérie dite « française » avant l'Indépendance et certains nous disent maintenant « l'Islam est une religion nouvelle en France ». Curieuses personnes crient un peu trop fort l'histoire de France et la méconnaissent totalement. Ainsi, en 1896, le député du Doubs Philippe Granier converti à l'Islam pouvait entrer à l'Assemblée nationale en djellaba sans aucun problème...

Pourquoi cette situation ubuesque d'un territoire « français » et sur lequel les lois françaises ne s'appliquent pas? Comme l'écrit l'historien et ami Benjamin Stora : « Les Algériens musulmans sont des faux citoyens d'une république assimilationniste. »

Pourquoi ? Parce que c'était une colonie et qu'il fallait exproprier les terres. Et si l'Algérie a été une colonie de peuplement (la seule colonie française en ce cas), c'est en raison de l'expropriation des terres indigènes dont il fallait vider les occupants.

Guy Pervillé écrit : « Le seul succès incontestable de la colonisation française en Algérie fut la mainmise sur la propriété de la terre et de ses produits. Pendant près d'un siècle, les autorités françaises favorisèrent l'appropriation des terres par les citoyens français, en agrandissant le domaine public aux dépens des propriétés indigènes pour le distribuer à de grands colons capitalistes et à de petits colons groupés en villages, et en facilitant la constitution de la propriété privée, la rupture de l'indivision et les transactions foncières... Le pourcentage de la superficie agricole appropriée par les colons (environ 25 %) peut sembler modéré, à condition d'oublier qu'ils ne représentaient plus que 2 % de la population agricole totale en 1950... L'inégalité dans le partage du sol était encore plus flagrante dans certaines régions de colonisation précoce, généralement les plus fertiles. »

Pour les colonialistes, le peuple algérien n'avait aucun droit sur sa terre (c'est pour cela que le discours de Messali en août 1936 « cette terre n'est pas à vendre » est historique, qu'il est fondateur : il pose le peuple algérien comme propriétaire de sa terre, et par essence cette terre est inaliénable) parce que le peuple algérien n'existait pas et qu'il ne pouvait demander l'application d'aucune loi ni en tant que peuple ni en tant que citoyen « français ».

Le piège est retors : si les Algériens sont français, les lois françaises s'appliquent, les terres deviennent l'objet de transactions commerciales de gré à gré et non l'objet d'expropriations. Pour le système colonial, c'est impossible. Et pour justifier que l'expropriation soit légitime, il fallait nier le peuple algérien. Les Algériens se trouvaient dans une sorte de no-man's land : ni français, ni algérien. Eradiquer le moindre souvenir que l'Algérie existait avant la colonisation.

Je discutais récemment avec un universitaire sénégalais (qui sera présent au colloque international de l'IRELPA en septembre 2017) et nous évoquions le discours de Sarkozy à Dakar affirmant, avec quelque audace, que l'homme africain n'était pas entré dans l'Histoire. Le discours colonial ou néo-colonial est très simple : Africains, vous n'avez pas d'histoire, donc vous n'avez aucune légitimité sur votre terre. Donc le colonialisme fait ce qu'il veut, exproprie sol, sous-sol et productions.

Ainsi, à partir de 1830, en Algérie, un certain nombre de mosquées furent détruites ou transformées en cathédrales comme la mosquée Ketchaoua d'Alger et devint la cathédrale Saint-Philippe, la mosquée Ali Bitchnin qui devint l'église Notre-Dame des Victoires ou la mosquée de Constantine qui devint la cathédrale de Constantine. Dstructions ou spoliations opérées certainement au nom d'une mission évangélisatrice.

L'application de la loi de 1905 - pas seulement pour l'Algérie mais aussi pour l'outre-mer en général - a été traitée lors des débats parlementaires.

Ainsi, l'article qui deviendra l'article 43 sur les dispositions en Algérie est voté le 30 juin, après débat. Et très symptomatiquement, le 3 juillet, lors de la dernière séance, l'abbé Lemire affirme : «Comment faites-vous alors [...] pour sauvegarder l'ordre public en Algérie? ».

L'article 43 stipule : « Des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la présente loi sera applicable à l'Algérie et aux colonies ».

Des républicains en Algérie demandent l'application de la loi: « Si elle est bonne pour la métropole, [elle] est bonne également pour nous [...]. Nous voulons que le gouvernement applique la loi de séparation à l'Algérie dans le même esprit ». Ce sera une des revendications des mouvements algériens, et naturellement de Messali.

Tel n'est pas le point de vue des autorités! Que lit-on dans un rapport présenté au gouverneur général de l'Algérie, début 1907, par André Maginot, futur ministre de la guerre et efficace initiateur de la Ligne à laquelle il donna son nom ?

« Les différences que vous avez pu relever [entre la Loi et le projet de décret [d'application], [...]] qui ne sont ni essentielles ni définitives, ont pour but d'approprier la nouvelle législation à la situation spéciale de l'Algérie et de permettre à M. le Gouverneur général, à qui incombe la responsabilité des intérêts de notre domination, de prendre, lorsque les circonstances l'exigeront, les mesures nécessaires à la préservation de ces intérêts»

Dans ce texte confidentiel entre hauts fonctionnaires colonialistes, guère besoin de circonvolutions: il s'agit de préserver « notre domination» !

Le décret du 27 septembre 1907 rédigé par le gouverneur général Jonnart déterminant les conditions d'application en Algérie des lois sur la séparation des Églises et de l'État et l'exercice public des cultes précise : « Toutefois dans les circonscriptions déterminées par arrêté pris en Conseil de Gouvernement, le Gouverneur général pourra, dans un intérêt public et national, accorder des indemnités temporaires de fonction aux ministres désignés par lui et qui exercent le culte public en se conformant aux prescriptions réglementaires. »

Ce décret de 1907 fut prorogé par les décrets du 19 septembre 1917, du 31 août 1922, du 25 septembre 1932 et, sans limite de durée, du 19 mai 1941.

Les fonctionnaires du culte musulman (plusieurs centaines) vont être payés par l'État ; un des critères de choix sera leur « loyalisme» envers la France. Sommes-nous si loin des discussions sur le Conseil du culte musulman en France (CCMF)? S'agirait-il d'établir dans la République laïque les dispositions ayant existé en Algérie colonisée?

2 Et la Libre Pensée ?

Des deux côtés de la Méditerranée, elle va combattre pour la démocratie, contre le colonialisme. Combattre, le mot n'est pas faible. En 1933, André Lorulot, son principal dirigeant pendant des décennies, ne trouva AUCUNE salle à Alger pour tenir une réunion. Lors d'une autre tournée de conférences, il ne put prendre la parole à Radio-Alger et quand une délégation de la Fédération

Nationale de la Libre-Pensée, lors d'une audience auprès du Ministre des PTT, obtint la promesse d'une enquête, cette enquête n'aura jamais lieu. Il est vrai que nous sommes en mars 1937 et que c'est sous le gouvernement de Front Populaire, pourtant soutenu par la Libre-Pensée.

Après guerre, la Libre Pensée en Algérie a une organisation non négligeable, composée d'Européens et d'Indigènes, ayant 80 adhérents à Oran et 150 à Alger, au Congrès de 1949, par exemple, malgré les – ou à cause des – massacres coloniaux de Sétif et Guelma (8 mai 1945). La motion déposée par la section d'Oran, exigeant l'application de la Loi de 1905 en Algérie, est adoptée par le Congrès national.

On le sait, la IV^e République va se décomposer dans les guerres coloniales dont elle fut totalement responsable. La Libre Pensée était du côté des peuples opprimés : elle a condamné l'intervention militaire en Indochine ; en mai 1954, le militant anticolonialiste Jean Rous a tenu une conférence à Paris sur « La Libre Pensée et le colonialisme ».

La collection de *L'Idée Libre*, revue de la Libre Pensée, donne, en ces années, des indications fortes : sans parler d'articles sur Madagascar et le Viet-Nam, relevons en mai 1955, « colonialisme et barbarie », en août de la même année « petit dossier colonial » ; en mars 1956 « Comment l'Eglise endoctrine et soumet les indigènes », en juin « les profits du colonialisme » mais aussi en mars 1957 « les torts de la France en Algérie » et en novembre de la même année un document sur les tortures en Algérie. Tortures ? Allons donc... Tous

les régiments, notamment de parachutistes, avaient en leurs rangs un aumônier, dignement chrétien.

En 1954, André Lorulot adresse son salut à Messali Hadj, le leader nationaliste algérien. Le congrès tenu ici, à Niort, exige la fin de sa résidence forcée. Une délégation officielle composée d'André Lorulot, de Jean Cotereau, de Vignaud et de Ange Dechézelles, président de la Libre Pensée d'Alger, oncle de Yves, l'avocat avec un grand « A », représentant le Congrès lui rend visite.

Lorulot dans *L'Idée Libre* de février 1955 en rend compte et le texte intégral a été republié dans le n° 393 de *L'Idée Libre*. Nous le republions bientôt.

« ...On sait que l'un des chefs du mouvement nationaliste, Messali, était alors en résidence forcée à Niort. On décida de lui envoyer une délégation pour lui apporter le salut du Congrès et de lui dire que les Libres penseurs, en raison même de leurs idées s'élevaient fermement contre les persécutions dont il était l'objet...

« Nous sommes pour la liberté des peuples, déclarais-je. Les libres penseurs ont toujours lutté pour l'affranchissement des opprimés. C'est un libre penseur (éminent) Schoelcher qui consacra sa vie à l'émancipation des races soi-disant inférieures et qui obtint, voilà cent ans, la suppression de l'esclavage. Nous réprouvons toute politique de conquête. Nous nous dressons contre toutes les formes de l'impérialisme, de la tyrannie, de l'exploitation humaine. Nous trouvons naturel, normal, que les peuples asservis et dépouillés cherchent à retrouver leur indépendance »...

Lorsque j'eus terminé, Messali manifesta sa satisfaction et exprima son approbation pour les idées que je venais de développer. Il m'affirma n'avoir aucune animosité contre la France - bien au contraire. N'avait-il pas vécu, presque toujours, dans notre pays, dont il admirait la culture et l'esprit ? N'avait-il pas épousé une femme française, qu'il venait, hélas ! d'avoir la douleur de perdre peu auparavant (on lui avait refusé la suprême consolation de se rendre à son chevet) ?... Nous savons bien que le peuple français n'est pas responsable du sort injuste qui nous est infligé... La France fait tout son possible pour se faire détester des indigènes »

... Il eut l'amabilité d'apposer sa signature, au bas de sa photographie, avec la phrase suivante « Pour M. André Lorulot, avec toute ma sympathie pour la Libre Pensée – Messali ».

Je lui donnais une fraternelle accolade et nous nous séparâmes avec l'espoir de voir Messali retrouver bientôt la liberté »

Relisons ces mots qui nous remplissent d'orgueil, de fierté et surtout de camaraderie réciproque « Toute ma sympathie pour la Libre Pensée – Messali » !

En janvier 1955, la Libre Pensée condamne le déplacement forcé de Messali Hadj en Vendée. Pour sa part, la section d'Alger se prononce pour l'égalité des droits entre tous les habitants de l'Algérie, pour des élections libres dans un collège unique, pour la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le pays s'enfoncé dans la guerre qualifiée par Guy Mollet, dirigeant socialiste, de « imbécile et sans issue ». Il y a 200 000 soldats en janvier 1956 ; après le vote des pleins pouvoirs notamment des parlementaires SFIO et PCF au gouvernement Guy Mollet, ils sont 400 000.

Le Congrès de 1956 affirme par motion « le droit inconditionnel des peuples à disposer d'eux-mêmes » comme il avait décidé de « protester énergiquement contre les pouvoirs spéciaux accordés au gouvernement actuel, pouvoirs qui aboutissent en fait à la suppression de toute liberté individuelle ».

En 1956, à la suite du Congrès SFIO de Lille (1956), la Libre-Pensée se prononce pour le cessez-le-feu ; comme on le sait, le gouvernement SFIO fit tout autre chose...

3 Le nationalisme algérien

Dans sa version moderne, il n'existe pas avant 1914. D'ailleurs, même les résistances contre la colonisation, y compris celle de 1871 ou les opérations armées plus ou moins sporadiques ne méritent pas ce titre : il s'agit de résistances et non d'un projet politique.

Les choses changent avec la Première Guerre mondiale et ses conséquences.

La base de ce tournant (et des tournants ultérieurs) est à la fois sociale, économique et démographique. La paysannerie est expropriée tout au long de la colonisation et doit survivre, très souvent en quittant l'Algérie et/ou en quittant les campagnes. Parce que, au grand dam des colonialistes, la démographie

algérienne est forte et constitue, par ce seul fait, un obstacle objectif à la colonisation. Pour les uns, ils vont former la main d'œuvre industrielle en France (ainsi, plusieurs milliers d'ouvriers algériens à Renault-Billancourt. D'ailleurs, on voit encore, de nos jours, sur les murs de l'usine Renault, place Nationale, une inscription presque effacée « Vive le MNA ») on a pu dire que l'Algérie avait son prolétariat hors du sol natal. Cela explique la constitution par les amis de Messali du premier syndicat algérien, l'USTA ; les autres notamment dans les années 40, vont s'entasser dans les bidonvilles d'Alger, par exemple. Les uns et les autres vont devenir l'armée du nationalisme algérien avec une différence notable : les premiers vont se frotter au mouvement ouvrier international et non les seconds.

Si l'on revient à 1914, des dizaines de milliers de paysans algériens vont être des soldats coloniaux (nous allons avoir le même cas de figure pendant la seconde guerre mondiale, dans les combats de l'armée française notamment en Italie où vont s'illustrer plusieurs des futurs responsables nationalistes). Messali puisque nous parlons de lui est soldat de cette guerre de 14-18 : il effectue son service militaire à Bordeaux.

La guerre va être une école pour des millions d'hommes, la pire des écoles mais de cette ignominie sortent des gages d'avenir :

Il y a la Révolution russe mettant fin à la guerre, rendant la terre aux paysans, libérant les peuples de l'ancien Empire tsariste et appelant à la révolte des peuples colonisés. Il y a aussi la révolution kémaliste en Turquie, modernisant et

laïcisant le pays. Il y a la révolution chinoise. Les peuples se libèrent ou cherchent à se libérer.

A sa manière, l'importance de la guerre est marquée par l'édification – dérogoire à la Loi de 1905 - de la Mosquée de Paris louée par Lyautey en 1926, avec une subvention de 500 000 francs pour commémorer la mort de 100 000 soldats algériens. Exercice d'arithmétique élémentaire : faites la division pour trouver la valeur d'une vie algérienne aux yeux du gouvernement colonialiste. Messali parle dans un meeting de « mosquée-réclame ».

Ce nationalisme algérien se constitue en relations directes avec le jeune Parti Communiste Français avant de prendre ses distances assez rapidement avec ce dernier. C'est l'Etoile Nord-Africaine, souvent appelée, à juste titre « la Glorieuse Etoile Nord Africaine ». On y trouve le petit-fils d'Abd El Kader, on y trouve Messali Hadj qui va vite devenir son représentant, à la fois théorique et organisationnel. Des modérés - à l'époque - comme Ferhat Abbas, sont partisans de l'assimilation, ou le mouvement des oulémas, réformistes religieux algériens (qui demandent eux aussi l'application de la Loi de 1905).

L'Etoile nord-africaine est créée en 1926 à Paris, dans l'émigration donc et cela doit être souligné. Au Congrès anti-impérialiste, organisé par l'Internationale communiste, qui se tient à Bruxelles, en Belgique, du 10 au 15 février 1927, l'Etoile nord-africaine réclame l'indépendance de l'Afrique du Nord par la voix de Messali Hadj, son secrétaire général.

Peu de temps, l'Etoile non seulement rompt avec le Parti Communiste mais interdit la double appartenance avec le PCF. Il s'agit maintenant d'une organisation nationale autonome et non d'une organisation mise sous tutelle. C'est décisif : l'historien et militant Mohammed Harbi parle de trois moments fondateurs du nationalisme algérien et, chronologiquement, mentionne celui-ci comme le premier. En effet, la libération des Algériens doit être l'œuvre des Algériens.

Dans un tel contexte, l'Etoile nord-africaine est dissoute par les autorités françaises en 1929 pour être réorganisée en 1932-1933. Elle est à nouveau dissoute mais par le Front Populaire (alors que elle avait adhéré à cette coalition !). La presse messaliste parle à ce propos des « camarades d'hier ». Deuxième moment charnière dans l'édification du nationalisme algérien – pour reprendre la structuration définie par Harbi et qui est particulièrement opérante -, il s'agit du meeting du 2 août 1936 au stade municipal d'Alger, au meeting organisé par le Congrès musulman pour faire le compte-rendu de sa mission infructueuse en France, Messali Hadj arrache la parole et réaffirme sa lutte pour l'indépendance du pays devant 20 000 personnes : « cette terre n'est pas à vendre ». Discours fondateur parce que Messali s'oppose publiquement aux assimilationnistes du Congrès musulman. D'ailleurs, l'ENA s'oppose au projet Blum-Viollette qui prévoit l'attribution de la citoyenneté française à une minorité d'Algériens. Le Front populaire dissout à nouveau l'ENA en janvier 1937 et poursuit ses dirigeants pour reconstitution de ligue dissoute. Il ne passe

que quelques jours entre la dissolution de l'Etoile et la fondation du Parti du peuple algérien (PPA) en mars 1937. Une fois de plus, c'est le génie (terme de notre regretté camarade et ami Mustapha Ben Mohamed) de Messali qui s'exprime : l'Etoile est dissoute, l'Etoile revit.

Je pense au discours du trotskyste Pierre Lambert en juin 1968, « un ami des bons et des mauvais jours » pour reprendre votre expression, Madame Messali, « on peut dissoudre une organisation, on ne peut pas dissoudre des idées ».

Et Messali raconte, avec la tranquillité du militant fort de son droit :

« Filali et moi-même sommes allés ce jour du 11 mars 1937 à la préfecture de Nanterre pour déposer les statuts du Parti du peuple algérien ».

Ici, il faut dire un mot du militant Filali, ouvrier, co-fondateur du PPA, co-fondateur de l'USTA, le premier syndicat algérien, ce héros qui assiste déguisé en prêtre au procès colonial de l'après-guerre qui le condamne à mort par contumace alors qu'il est à quelques mètres de ses juges. La sentence colonialiste sera exécutée en 1957 par un pistolero commandité, sans que la sérénité et l'intelligence du grand Filali ne soient altérées une seule seconde, même sur son lit de mort. Le PPA s'implante en Algérie dans la continuité du meeting d'août 1936. Messali est en prison depuis août 1937 (là encore la chronologie parle plus que la politique).

Messali, qui continuait à diriger le PPA, est contre toute collaboration avec l'Allemagne nazie. Trois jours avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, le 26 juillet 1939, le PPA était interdit.

Messali Hadj est arrêté, traduit devant un Tribunal militaire. Il refuse toute collaboration avec le régime du maréchal Pétain (il répond aux envoyés du régime « ma déclaration, je le ferais devant le tribunal militaire ») et il est condamné au bagne par le régime de Vichy. Les humiliations se succèdent (on lui rase la barbe, on lui rase les sourcils) et il ne cède pas. Prestige énorme augmenté par sa situation du persécuté qui ne cède pas.

C'est le débarquement allié de fin 42 qui le libère provisoirement. En 1943, Ferhat Abbas qui a évolué et Messali vont créer une nouvelle organisation appelée les Amis du manifeste de la liberté (AML) qui va regrouper très vite 100000 adhérents, ce qui est considérable. C'est le 3^e moment fondateur évoqué par M. Harbi. On a dit que cette liberté est provisoire : le 23 avril 1945, Messali Hadj est arrêté et déporté à Brazzaville, au Congo.

L'organisation manifeste à l'occasion de la célébration de la victoire le 8 mai 1945. On parle d'une « véritable irruption des Algériens sur la scène politique ». Ils réclament notamment et même surtout la libération de Messali Hadj. Sa situation est tout sauf personnelle : il symbolise le sort de l'Algérie. Comment célébrer la « Libération » officielle quand celui qui porte les espoirs du peuple algérien est en prison ? La répression par les forces militaires et policières françaises de Sétif et Guelma fait des milliers de victimes et marque véritablement le début de la guerre d'Indépendance. Le nombre exact des victimes est inconnu : les morts algériens, ça ne se compte pas, ça ne compte

pas ! C'est un tournant définitif, absolu. Rien ne sera comme avant, tout le monde le sait ou le sent.

Messali, qui vient d'être libéré en 1946, met en place deux organisations. La première, baptisée « Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques » (MTLD), est une sorte de vitrine politique légale classique. Elle se bat pour l'obtention de libertés démocratiques en Algérie, pour l'amélioration de la condition des Algériens. Comme toujours dans la politique messaliste et cette revendication la différencie de tous les groupes passés et présents, elle défend l'idée d'une Assemblée Constituante élue au suffrage universel. La seconde est une organisation clandestine. Elle porte le nom d'Organisation spéciale (OS). C'est une branche armée du mouvement indépendantiste algérien qui est dirigée successivement par de futures personnalités importantes: tout d'abord par Hocine Aït Ahmed, puis par Ahmed Ben Bella. Dans ces responsables, on doit citer Mustapha Ben Mohamed dit « Negro » que certains ici ont connus. De 1947 à 1950, cette organisation va préparer des centaines de militants au sabotage, à la lutte armée (c'est le hold-up de la Poste d'Oran en 1949, par exemple). Elle prépare la formation de maquis et certains sont déjà mis en place. Donc, une branche paramilitaire prend consistance dans le nationalisme politique algérien.

Messali répète une phrase qu'il nous faut méditer : « Si j'étais professeur et j'avais le peuple algérien comme élève, je lui ferais conjuguer le verbe organiser un million de fois dans les temps et tous les sens. ». Messali ne s'adresse pas

au peuple algérien comme à une collectivité lointaine dont il ignore tout, il ne parle pas comme un professeur. Il dit « si j'étais », ce qui veut dire qu'il ne l'est pas. Et il insiste « un million de fois » sur l'organisation.

Le MTLD connaît un succès électoral au « second collège ». A partir du Statut de 1947, il y a la mise en place du double collège: le collège réservé aux Européens (le premier) et le second collège réservé aux indigènes musulmans. Dans l'Algérie coloniale se révèle l'impossibilité d'un système égalitaire. Il faut 8 fois plus de voix pour élire un député au second collège qu'un député européen. On est loin du suffrage universel. A juste titre, le MTLD malgré cette condition se présente aux élections au second collège en octobre 1947 et les remporte haut la main. La plupart des candidats nationalistes battent les candidats de l'administration, appelés les béni-oui-oui. L'expression vient de là et constitue, je crois, le seul apport linguistique du colonialisme. Il n'y a vraiment pas de quoi être fier.

En 1948 les élections seront grossièrement truquées. Les candidats indépendantistes seront simplement arrêtés ; et seuls les candidats de l'administration seront élus. Il y a souvent plus de voix décomptées que d'électeurs inscrits ; on ne se donne même pas la peine de maquiller la fraude.

La voie légale est condamnée. Même le très hypocrite système des deux collèges est de trop pour le colonialisme.

C'est ce qui va encourager les éléments les plus déterminés.

Une série de procès va avoir lieu, en huis clos, en 1951-1952 contre l'Organisation spéciale (OS) du MTLD, avec 80 plaintes pour torture et arrestations arbitraires déposées par les plaignants, toutes classées sans suite. Claude Bourdet écrit un article dans *France-Observateur*, « Y a-t-il une Gestapo algérienne? ». C'est l'indigne justice coloniale (si on peut utiliser le terme « justice »). Ne croyez pas qu'il s'agisse du passé ; ceux qui s'intéressent au combat des syndicalistes de l'UGTG en Guadeloupe actuellement connaissent cette même « justice ».

Après la répression d'Orléansville du 14 mai 1952, où les forces de l'ordre tirèrent sur la foule réunie pour un discours de Messali Hadj, faisant deux morts et des centaines de blessés, Hadj est kidnappé, déporté en France et placé en résidence forcée, justement ici à Niort, à l'hôtel Terminus (maintenant hôtel Moka) de mai 1952 à septembre 1954. Le MTLD manifeste en France, contre la répression et contre la déportation de son chef ; la police réagit violemment à Montbéliard, au Havre et à Charleville, faisant trois morts et des centaines de blessés.

Lors de la manifestation - traditionnelle à l'époque - du 14 juillet, en 1953, à Paris, la police tire, intentionnellement et sans sommations, sur les manifestants du MTLD ; on compte sept morts, dont six ouvriers algériens et un syndiqué CGT.

Tout ceci est raconté par M. Rajsfus « 1953 — un 14 juillet sanglant » ; oui, le 14 juillet, le bal et les flons-flons, la fête de la Liberté et de l'Égalité. Passons ...

Il y a une répartition des fonctions entre la vitrine légale (MTLD dont le sigle lui-même indique le côté légal) et l'appareil militaire (Organisation Spéciale et là aussi le sigle, simple et énigmatique montre, par ce qu'il ne dit pas, qu'il s'agit de quelque chose de secret donc de sérieux). Mais cette séparation entre deux types de fonctions va se cristalliser suivant les affinités et les orientations. Il y a les « légaux » qui siègent, par exemple, au conseil municipal d'Alger avec le maire « libéral », ce sont souvent des notables ou qu'ils veulent l'être et ils vont se retrouver autour du Comité Central (d'où leur nom « Centralistes », que, évidemment Wikipédia renomme « centristes »). Un grand nombre d'entre eux va devenir légaliste (mais pas tous ...) ; Messali est empêché d'agir directement et la jeune génération (beaucoup d'anciens soldats, d'ailleurs) avide d'action est allée structurer l'OS ; ils sont en buttes à la répression, recherchés, emprisonnés, clandestins. Ils ne peuvent participer à la vie légale du mouvement et, par la logique de la lutte politique, cherchent le combat. C'est une forme de scission entre « l'Eglise visible » et « l'Eglise invisible » pour parler comme un autre grand révolutionnaire Buonarroti qui, lui aussi, a été confronté à cette question. La situation internationale est favorable : la guerre d'Indochine se termine par la défaite française de Dien-Bien-Phu en mai 1954. Le Maroc et la Tunisie connaissent des rébellions qui vont amener à l'indépendance en 1956.

Contre les centralistes, malgré l'absence de Messali mais sous sa direction effective, le Congrès d'Hornu de juillet 1954 avec 360 délégués – notons ce

chiffre remarquable - remet le Parti sur les rails et prépare l'insurrection décidée pour le 1^{er} janvier 1955.

L'insurrection commence le 1^{er} novembre... Il n'y a plus qu'une question de date.

A l'éclatement de la Révolution algérienne, le 1^{er} novembre 1954, Messali El Hadj, au nom du Parti du peuple algérien (PPA), salue la révolution et la soutient dans un message adressé à tous les militants du PPA et au peuple algérien dans lequel il déclare : « La Révolution el moubaraka est là, il faut l'aider, la soutenir et adhérer pour qu'elle ne s'éteigne pas, sans se poser la question qui a donné l'ordre ».

Pour ne pas lasser l'auditoire et pour des raisons chronologiques évidentes – la Révolution vient de commencer et Messali en a été son inspirateur – il faut s'arrêter ici. Des journées entières n'épuiseraient pas le sujet même si nous pourrions, les uns et les autres, éclairer tel ou tel aspect.

Car je ne vais pas paraphraser les textes de tous les témoins qui ont été bâillonnés si longtemps, et que l'Histoire algérienne laisse enfin parler, de tous les historiens, des deux rives de la Méditerranée (pensons à Harbi et à Stora), de tous les personnages de la Révolution, peu importe leur choix, qui, tous, absolument tous, ont voulu l'indépendance algérienne et que tous, nous devons saluer et honorer, en sachant que tous, absolument tous, ont puisé leurs sources dans le combat de décennies de Messali.

Cette réhabilitation ou plus exactement cette restitution est maintenant depuis quelques années portée dans la presse, dans la mémoire et dans l'histoire du peuple algérien ; c'est un incontestable gage d'espoir pour le glorieux peuple algérien qui se réapproprie son histoire et, par cela, à travers cela, c'est la victoire des idées de Messali. Et c'est aussi votre victoire, Djanina.

Jean-Marc Schiappa